



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## PROCES VERBAL

### CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 12 NOVEMBRE 2020

#### Présents

ASSELIN Bruno	Président du conseil / Provisieur
FABRE Luc	COCAC
LEFEBVRE Karine	Provisieur Adjoint
ABBE Arnaud	Directeur d'Ecole
LORQUIN Bernard	DAF
MOUNIER béatrice	Rep des personnels du 1er degré
MAUCCI Gilles	Rep des personnels du 2 <sup>nd</sup> degré
KADI Ahmed	Rep des personnels du 2nd degré
OUSSEINI Ali	Rep des personnels du 2nd degré
KINDO Youssoufi	Rep des personnels admin, tech, et vie sco
MAHAMANE OUSMANE Amina	Rep des élèves
AMANI Sahira	Rep des élèves
TRAORE Safiatou	Rep des parents d'élèves
ISSAKA SAMAILA	Rep des parents d'élèves
BERTHO Erwan	Rep des parents d'élèves
LASSAN Sophie	Conseillère consulaire
BARKIRE Kadi	Vice présidente du CVL
WRIGHT Laurent	Président APE

#### Invités :

ROQUES Bénédicte	Rep des personnels du 1 <sup>er</sup> degré - suppléante
KOSSOU Ronan	Rep des personnels du 2 <sup>nd</sup> degré - suppléant
MAIGA Mahamane Ismail	Rep des parents d'élèves - suppléant
DUBAND Agnès	Rep des parents d'élèves - suppléante
ROUFAI INTCHI Abdoulhaq	Rep des élèves - suppléant

#### Ordre du jour :

#### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et secrétaire adjoint
2. Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 30 juin 2020
3. Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Etablissement
4. Répartition dans les instances
5. Bilan de rentrée
6. Présentation du budget rectificatif 2020 n°2
7. Organisation des congés de Noël
8. Plan de formation continue des personnels

- 9. Projets pédagogiques de l'année 2020-2021
- 10. Activités de l'APE
- 11. Programme des activités de l'AS
- 12. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Président du conseil d'établissement ouvre la séance à 18h20. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil d'établissement nouvellement élus, titulaires et suppléants. Il rappelle le rôle du conseil d'établissement.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint**

- Secrétaire de séance : M. ABBE pour les représentants de l'administration
- Secrétaire adjoint : M. KADI, représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré

### **2. Approbation du PV du Conseil d'établissement du 30 juin 2020.**

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Le PV du conseil d'établissement du 30 juin 2020 est adopté.

### **3. Approbation du règlement intérieur du Conseil d'établissement (Annexe 1).**

Monsieur le Proviseur propose d'adopter le même règlement intérieur que l'année précédente, qu'il présente rapidement. Il annonce le calendrier prévisionnel pour la réunion des conseils d'établissement durant l'année :

- 12 novembre 2020 (Conseil d'installation)
- 26 novembre 2020
- 27 janvier 2021
- 24 juin 2021

Un représentant des parents d'élèves - Liste indépendante, juge que le délai de 3 jours pour les questions diverses est trop long. Le Président propose de réduire le délai à 2 jours ouvrables.

Un représentant des élèves demande des précisions sur la question du quorum. Le Président explique que si le quorum n'est pas atteint le conseil est convoqué à nouveau, mais que le quorum n'est plus alors nécessaire pour délibérer.

Un représentant des parents d'élèves-Liste indépendante souhaiterait que le délai d'adoption du procès-verbal soit raccourci pour une meilleure diffusion de l'information. Monsieur le Proviseur explique que ce délai est fixé par la circulaire de l'AEFE et qu'il est réglementaire mais indique que les représentants peuvent faire un compte rendu aux parents d'élèves.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré - Liste intersyndicale souhaite que la mention de l'obligation de discrétion pour les votes à main levée soit supprimée.

Un débat s'installe sur la durée des conseils qui n'est jamais respectée et la nécessité de répondre en séance à toutes les questions diverses posées, qui sont importantes pour tous les collèves. Les représentants sont

unanimes sur ce point et il est décidé de limiter la durée des conseils à 2h30, et de convoquer à nouveau les membres du conseil, autant que nécessaire, afin d'épuiser l'ordre du jour.

Le projet de règlement intérieur ainsi modifié est soumis au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Le projet de règlement intérieur du conseil d'établissement (Annexe 1) est adopté à l'unanimité.**

#### **4. Répartition dans les instances**

Monsieur le Proviseur présente les différentes commissions et recueille les propositions des différents collèges relatives aux membres de ces commissions (Annexe 2).

#### **5. Bilan de rentrée**

Monsieur le Proviseur fait un bilan de la rentrée 2020, qui s'est bien déroulée, quoique de manière étalée, compte tenu de la quatorzaine imposée aux élèves et aux enseignants à leur retour à Niamey.

Les effectifs ont légèrement progressé depuis la rentrée avec un total de 805 élèves au 12 novembre, soit 9 élèves de moins que l'année dernière. La baisse des effectifs à la rentrée 2020 s'est largement concentrée sur la maternelle (-36 élèves) alors que les effectifs en élémentaire (+7), au collège (+4) et au lycée (+16) ont progressé.

A la rentrée 2020, une classe a donc été fermée en maternelle. Les effectifs sont relativement chargés au lycée (25 à 31 élèves), puisque rien ne permettait de prévoir l'afflux d'élèves en classe de seconde notamment.

Depuis la rentrée, la situation liée à la pandémie de COVID19 impose à l'établissement un protocole sanitaire qui sera évalué par une commission hygiène et sécurité le 24 novembre.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré - Liste Intersyndicale rappelle que le CHSCT n'a pas été réuni, et n'a donc jamais voté le protocole sanitaire proposé, comme le prévoit pourtant la procédure. Monsieur le Proviseur rappelle que le protocole a été adopté par les membres du Conseil d'établissement, consultés à distance avant la rentrée. Une évaluation est prévue dans le cadre de ce protocole par la commission hygiène et sécurité.

Monsieur le Proviseur explique que, compte tenu de la situation sécuritaire au Niger, le plan de sécurité a été relevé en cette rentrée: les cartes sont désormais à nouveau contrôlées à l'approche des T-Wall. Par ailleurs, une mission de sécurité du Ministère des Affaires étrangères a fait des recommandations sur un nouveau plan de circulation (Annexe 3) destiné à limiter les ralentissements à l'entrée de l'établissement. Ce nouveau plan a été transmis aux services de la ville. Nous sommes en attente de leur accord. Monsieur le Proviseur rappelle que c'est toute la communauté scolaire qui doit être concernée par la sécurité de tous et appelle les représentants des parents d'élèves à sensibiliser les parents sur cette question.

Madame la Conseillère consulaire pense que cet aménagement de la circulation ne peut fonctionner que si la voie de contournement de l'établissement est entièrement bitumée.

Un représentant des parents d'élèves - Liste APE propose d'ajouter des panneaux pour clarifier les zones interdites au stationnement et pour dissuader les usagers de ne pas respecter le sens unique.

Une représentante des élèves craint que les embouteillages soient plus importants si le sens unique est instauré.

Un représentant des parents d'élèves – liste APE souhaite que la surveillance des enfants dans le T-Wall soit renforcée, pour qu'ils ne sortent pas du T-Wall. Monsieur le Proviseur rappelle que la surveillance de l'établissement s'arrête au portail pour les élèves à partir de l'élémentaire et que les parents doivent les prendre en charge à la sortie de l'école.

Une représentante des élèves demande la possibilité pour les élèves de stationner leur véhicule dans l'espace réservé après la barrière de la rue du Fleuve Niger. Monsieur le Proviseur étudiera les demandes qui seront faites.

## 6. Budget rectificatif 2020 n°2

En introduction Monsieur le DAF informe le conseil d'établissement de la participation de l'AEFE au fonctionnement de l'établissement

La participation de l'AEFE pour l'année scolaire 2019-2020 s'élève à 4 257 053 € (2 792 444 030 FCFA) masse salariale et subvention. L'aide nette part élèves avec les bourses est de 3 877 € (2 543 146 FCFA). Au regard de cette participation AEFE l'établissement s'est autofinancé à hauteur de 44.4% (soit 1 500 660 € ou 984 368 543 FCFA).

Monsieur le DAF présente le budget rectificatif 2020 n°2 qui s'appuie sur les prévisions d'inflation de 4.4 % pour l'année 2020 de la Mission économique de l'Ambassade de France au Burkina Faso rectifiées en juin avec une vision à 5% en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire.

Ce budget présente des baisses de dépenses et recettes de fonctionnement dans la continuité de cette période de crise sanitaire.

La baisse des recettes est estimée à 27 500 000 FCFA après une baisse au BR1 DE 39 308 000 FCFA

Dont une baisse prévisionnelle pour le changement de l'augmentation des frais de scolarité de 3% à 1% pour un montant de 13 061 000 FCFA

Une subvention de 3 541 253 FCFA est versée pour les décharges syndicales

Les variations en dépenses du budget sont les suivantes :

1. Pilotage Pédagogique
  - Baisse des dépenses pour les voyages scolaires de 30 000 000 FCFA. Cette baisse en dépenses se répercute à l'identique sur les recettes par une baisse de la participation des familles
  -
2. Modernisation (support et immobilier) :
  - Baisse des investissements pour le projet immobilier de 205 000 000 FCFA
  - Prévision d'un décalage sur 2021 pour la fin du projet immobilier

Un représentant des parents d'élèves – Liste APE s'interroge sur les raisons d'une augmentation des frais de scolarité s'il n'y a pas d'augmentation des charges. Monsieur le Proviseur propose de renvoyer ce débat au prochain conseil d'Etablissement, lors de l'examen du budget initial 2021.

Le budget rectificatif 2020 n°2 est soumis au vote pour avis.

### Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Le budget rectificatif 2020 n°2 recueille un avis favorable.

## 7. Organisation des congés de Noël

Monsieur le Proviseur rappelle le contexte de la quatorzaine qui s'applique aux voyageurs au Niger. Afin de permettre aux membres de la communauté scolaire qui le souhaitent de voyager hors du Niger sans être impactés par cette quatorzaine, pour ces vacances de décembre, l'AEFE, en lien avec le poste diplomatique, a donné la possibilité aux établissements de mettre en place une organisation particulière après les congés de décembre. Deux solutions peuvent être envisagées :

- 2 semaines d'enseignement à distance pour tous à la rentrée de janvier
- 1 aménagement du calendrier scolaire (1 semaine de congés supplémentaire du 4 au 8 janvier passée obligatoirement à Niamey rattrapée sur les congés d'hiver et de printemps) + 1 semaine d'enseignement à distance pour tous.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré - Liste Intersyndicale objecte qu'il est illégal d'assigner un employé à sa résidence sur le temps de congé.

Un représentant des parents d'élèves - Liste Indépendante explique que les parents d'élèves ont été interrogés et que les réponses montrent qu'ils souhaitent le moins d'enseignement à distance possible ; en effet, compte tenu de leurs obligations professionnelles, les parents ne seront pas disponibles pour encadrer leurs enfants. Dans ces conditions, deux semaines d'enseignement à distance sont peu envisageables. Ainsi, sur 180 parents qui ont répondu 34% des réponses soutiennent la première proposition, 35% la seconde et 30% rejettent toute forme d'aménagement.

Une représentante des élèves explique que les élèves préfèrent la première solution (2 semaines à distance). En revanche, pour les élèves de Terminale, l'avis est partagé en raison de l'inquiétude liée à la proximité des épreuves du baccalauréat. Certains pensent qu'il faut le moins de distanciel possible, d'autres trouvent que le rattrapage ne servira à rien s'il est après les examens.

Une représentante des personnels du 1<sup>er</sup> degré souligne que la majorité des enseignants du primaire s'est prononcée pour la solution de deux semaines à distance, car les autres vacances sont nécessaires pour le rythme des enfants, notamment les vacances de printemps qui font une coupure salutaire durant la période chaude. Elle regrette que cette solution ne soit pas soutenue par l'administration, car elle est plus respectueuse du rythme des enfants.

Madame la proviseure adjointe rappelle que les deux propositions d'aménagement ont été faites par l'administration et qu'aucune n'a été portée par l'administration.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré - liste Intersyndicale donne le résultat du sondage réalisé auprès des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré qui montre une préférence pour la proposition 1, d'enseignement à distance (19 voix contre 10 pour la solution 2). Cette solution semble la plus judicieuse, car une troisième semaine de vacances ne serait d'aucune aide aux élèves pour les examens et qu'elle aurait un impact négatif sur les futures vacances. Enfin, une évolution vers une septaine n'est pas à exclure. D'autre part la solution n° 2 pourrait provoquer jusqu'à 5 semaines sans enseignement en présentiel pour les élèves dont les enseignants seraient partis trois semaines à l'extérieur du Niger.

Un représentant des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré - Liste SNALC précise que le sondage réalisé par son syndicat donne des résultats moins contrastés, même si l'option 1 est majoritaire. Selon lui, le recours à l'enseignement à distance sur deux semaines n'est pas totalement satisfaisant, et il s'inquiète de l'impact d'un mois d'interruption des cours en présentiel sur la progression des élèves. Il pense que c'est l'intérêt supérieur des élèves qui doit être pris en compte.

Une représentante des parents d'élèves - Liste APE explique que de nombreux parents sont favorables à une solution mixte : seuls les enseignants ayant voyagé feraient leurs cours en distanciel. Une autre solution pourrait être de se rapprocher des autorités pour qu'un assouplissement de la quatorzaine puisse être envisagé.

Monsieur le Conseiller de coopération rappelle que la quatorzaine est actuellement obligatoire pour les voyageurs à l'arrivée au Niger et que le lycée se doit de respecter cette instruction.

Monsieur le Proviseur explique qu'une solution mixte, comme celle qui a été acceptée par l'AEFE de manière dérogatoire à la rentrée de septembre, n'est plus envisageable.

Madame la Conseillère consulaire juge que les cours à distance pourraient être beaucoup mieux préparés avec les élèves, et que la situation serait donc très différente de celle de la fin d'année dernière.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup>e degré - Liste intersyndicale explique que les personnels administratifs, de service et techniques se sont également prononcés à une grande majorité pour la première proposition (enseignement à distance durant toute la période).

Un représentant des parents d'élèves - Liste Indépendante rappelle l'exaspération des parents face à l'enseignement à distance d'autant plus qu'ils ne sont pas à même d'encadrer les enfants dans les apprentissages.

Monsieur le Proviseur explique que l'administration, au vu des débats qui se sont déroulés dans les différentes instances, soutient la proposition de l'enseignement à distance sur l'ensemble de la période de confinement, car c'est la solution qui s'impose sur le plan pédagogique : nécessité pour les élèves de Terminale notamment à avancer dans le programme compte tenu de la proximité des premières épreuves, rythme scolaire maintenu pour les plus jeunes. Les enseignants pour cela devront anticiper la période d'enseignement à distance, et cette préparation permettra de rassurer les parents.

Un représentant des parents d'élèves - Liste indépendante, aimerait alors que le lycée concède une ristourne sur les frais de scolarité car les parents vont devoir faire le travail qui ne sera pas fait par les enseignants.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup>e degré - liste SNALC estime que cette période d'enseignement à distance ne sera pas facile pour les élèves de Terminale, alors même qu'ils ont une appréhension de l'examen.

Les propositions d'organisations sont soumises au vote :

Proposition 1 (enseignement à distance) : 11

Proposition 2 (modification calendrier scolaire + EAD) : 3

Abstention : 1

**La proposition retenue pour la rentrée de janvier est l'organisation d'une période d'enseignement à distance pour tous durant la période de quatorzaine.**

La durée des débats ayant dépassé le temps réglementaire, la séance est levée à 21h45. Le Président annonce que le conseil d'établissement sera convoqué pour la suite des débats le lundi 16 novembre à 18h.

Le secrétaire de séance

Arnaud ABBE

Le secrétaire adjoint

Ahmed KADI

Le président

Bruno ASSELIN